



Traité Kiddouchine

Michna 1 - Chapitre 4

ד, א עשרה יוחסין עלו מבבל-- כוהני, לויי, ישראל, חללי, גרי, וחרורי, ממזרי, נתיני, שתוקי, ואסופי. כוהני לויי וישראל, מותרין לבוא זה בזה. לויי ישראלי חללי גרי וחרורי, מותרין לבוא זה בזה. גרי וחרורי ממזרי נתיני שתוקי אסופי, מותרין לבוא זה בזה.

Dix catégories de familles montèrent de Babylone : Des Cohanim, Des Léviim, des Juifs ordinaires, des descendants de profanés, des prosélytes, des affranchis, des Mamzérin, des Nétinim, des descendants de père inconnu (chétouké) et des enfants trouvés (assoufé). Les Cohanim, les Léviim et les Juifs ordinaires sont autorisés à contracter mariage. Les Léviim, les Juifs ordinaires, les descendants de profanés, les prosélytes, et les affranchis sont autorisés à contracter mariage ; les prosélytes, les affranchis, les Mamzérin, les Nétinim, les descendants de père inconnu, les enfants trouvés peuvent tous s'unir entre eux.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions